

**VILLE DE BÉCANCOUR**, le lundi vingt-quatre octobre deux mille vingt-deux (24 octobre 2022).

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal de Ville de Bécancour, tenue le lundi vingt-quatre octobre deux mille vingt-deux (24 octobre 2022) à 13 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Bécancour, à laquelle sont présents :

Madame Lucie Allard	Mairesse	
Madame Jasmine Hébert	Conseillère	poste numéro 1
Monsieur Guillaume Carignan	Conseiller	poste numéro 2
Monsieur Pierre Moras	Conseiller	poste numéro 3
Madame Annie Gauthier	Conseillère	poste numéro 4
Monsieur Marion Lamothe	Conseiller	poste numéro 5
Monsieur Pascal Doucet	Conseiller	poste numéro 6

**MEMBRES DU CONSEIL** formant quorum et monsieur Grégory Gihoul, directeur général et assistant-greffier et M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves, greffière.

**SOUS** la présidence de madame la mairesse Lucie Allard.

#### **AVIS DE CONVOCATION**

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), l'avis spécial de convocation a été notifié par courriel à chacun des membres du conseil, le 21 octobre 2022.

#### **RÉSOLUTION 22-490**

##### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SUR PROPOSITION DE Monsieur Pascal Doucet**

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

Le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **RÉSOLUTION 22-491**

##### **POSTE DE PRÉPOSÉ AU SERVICE À LA COMMUNAUTÉ – EMPLOYÉ « RÉGULIER ANNUEL »**

**CONSIDÉRANT** que suite au départ de monsieur Jean-François Rousseau, le poste de préposé au Service à la communauté est devenu vacant;

**CONSIDÉRANT** qu'il est essentiel pour la bonne marche des opérations de combler ce poste de préposé au Service à la communauté;

**CONSIDÉRANT** qu'un concours a été ouvert pour combler ce poste;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par madame Caroline Audet, directrice des ressources humaines, en date du 21 octobre 2022;

##### **EN CONSÉQUENCE**

**SUR PROPOSITION DE Monsieur Guillaume Carignan**

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

Ville de Bécancour confirme l'embauche, depuis le 18 octobre 2022, de monsieur Dominic Jutras, au poste de préposé au Service à la communauté (régulier annuel), au taux de salaire établi par l'employeur et selon les dispositions de la convention collective de travail en vigueur à la Ville de Bécancour, dont notamment l'article 2.05 (employé en période d'essai) de la convention collective.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## RÉSOLUTION 22-492

### POSTE D'INSPECTRICE EN URBANISME – EMPLOYÉE « RÉGULIER ANNUEL »

**CONSIDÉRANT** que suite au départ de monsieur Francis Dubois, le poste d'inspecteur en urbanisme est devenu vacant;

**CONSIDÉRANT** qu'il est essentiel pour le bon fonctionnement du Service de l'urbanisme et de l'environnement de combler ce poste d'inspecteur en urbanisme;

**CONSIDÉRANT** qu'un concours a été ouvert pour combler ce poste;

**CONSIDÉRANT** que madame Cynthia Pelchat St-Onge a posé sa candidature à ce poste;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par madame Caroline Audet, directrice des ressources humaines, en date du 21 octobre 2022;

#### EN CONSÉQUENCE

**SUR PROPOSITION DE**            **Madame Annie Gauthier**

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

1. **NOMINATION.** Ville de Bécancour nomme madame Cynthia Pelchat St-Onge, au poste d'inspectrice en urbanisme (régulier annuel), au taux de salaire établi par l'employeur et selon les dispositions de la convention collective de travail en vigueur à la Ville de Bécancour.
2. **DATE EFFECTIVE DE LA NOMINATION.** La date effective de la nomination de madame Pelchat St-Onge débutera suite à l'embauche de personnel au Service du greffe.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## RÉSOLUTION 22-493

### POSTE D'INSPECTRICE EN URBANISME – EMPLOYÉE « RÉGULIER ANNUEL »

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Bécancour est en plein développement;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de créer un poste d'inspecteur en urbanisme afin de combler les besoins grandissants au sein du Service de l'urbanisme et de l'environnement;

**CONSIDÉRANT** qu'un concours a été ouvert pour combler ce poste d'inspecteur en urbanisme;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par madame Caroline Audet, directrice des ressources humaines, en date du 21 octobre 2022;

#### EN CONSÉQUENCE

**SUR PROPOSITION DE**            **Monsieur Pierre Moras**

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

1. **OUVERTURE DE POSTE.** Le conseil municipal ouvre un poste régulier annuel à temps complet d'inspecteur en urbanisme.
2. **EMBAUCHE.** Ville de Bécancour embauche et nomme, à compter du 28 novembre 2022, madame Karine Verrette, au poste d'inspectrice en urbanisme (régulier annuel), au taux de salaire établi par l'employeur et selon les dispositions de la convention collective de travail en vigueur à la Ville de Bécancour, dont notamment l'article 2.05 (employé en période d'essai) de la convention collective.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1684

Monsieur le conseiller Marion Lamothe, par la présente :

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement modifiant le règlement numéro 1673 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et remplaçant le règlement numéro 1489.

Ce règlement a pour but de modifier le règlement numéro 1673 afin de donner le pouvoir au directeur général d'embaucher des employés faisant partie de diverses catégories, d'augmenter les limites budgétaires pour certains des fonctionnaires ou employés de la Ville y mentionnés, en y ajoutant les préventionnistes, et d'exiger un bon de commande du responsable de l'activité budgétaire pour les dépenses de 1 000 \$ et plus.

- dépose le projet du règlement numéro 1684 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 1673 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et remplaçant le règlement numéro 1489 ».

Période de questions.

**RÉSOLUTION 22-494**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**SUR PROPOSITION DE Monsieur Guillaume Carignan**

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

Le conseil municipal lève la présente séance à 13 h 03.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- Je, Lucie Allard, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).
- Je, Lucie Allard, ai approuvé les résolutions contenues au présent procès-verbal. Cependant, j'ai avisé la greffière de mon refus d'approuver la résolution numéro \_\_\_\_\_, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

---

**Lucie Allard, mairesse**

---

**M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves, greffière**